

# L'art de la guerre au XVI<sup>e</sup> siècle

par Pascal THIEBAUT

De 1493, début des guerres d'Italie, à 1559, date du traité de Cateau-Cambrésis, la France est en état de guerre permanent. Le réseau étroit des alliances, notamment avec la Savoie et la Lorraine, permet aux Habsbourg de faire circuler des troupes le long des frontières terrestres de la France. Ces mouvements induisent rapidement de fortes influences extérieures : celle de l'Italie, tout d'abord, avec l'architecture de la Renaissance, dont l'un des promoteurs, Léonard de Vinci s'occupe tout autant de fortification, d'urbanisme et d'architecture ; celle de l'Espagne, ensuite, plus centrée sur l'armement et l'art de la guerre.

Le XVI<sup>e</sup> siècle voit aussi la naissance d'une idée nouvelle, la notion de frontière terrestre fortifiée qui constitue l'un des supports de l'Etat Moderne.

## UNE NOUVELLE IDÉE DE DÉFENSE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

La délimitation de l'espace à travers les progrès de la cartographie en constitue l'élément principal. La notion de "frontière" comme ligne continue n'existe pas avant l'avènement des cartes topographiques fiables, sauf lorsqu'un cours d'eau sert de délimitation<sup>1</sup> entre deux états. Il convient de noter le retard important pris par la France dans ce domaine par rapport aux pays voisins. Alors que les premières cartes relativement précises sont d'un usage courant en Italie et dans l'Empire depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, le roi de France ne dispose d'instruments équivalents que dans la seconde moitié du siècle suivant : la *carte d'Oronce Fine* (1525) et l'*Atlas National de Bouguereau* (1594). Les opérations militaires se font encore fréquemment sans cartes ; les armées se déplacent en suivant les routes utilisées par les marchands et recourent aux renseignements auprès des autochtones.

1. Les cours d'eau constituent des repères fixes dans le paysage. L'habitude de les utiliser comme limites commodes se retrouve aussi bien à l'échelon départemental que communal.

Afin d'assurer le contrôle des marges du territoire national et d'en assurer le financement, le monarque impose des "crues de tailles" dont l'assiette est répartie sur les villes de l'intérieur du royaume, par conséquent éloignées des zones frontalières. Les travaux de fortifications concernent deux zones essentielles :

- La Manche-Meuse (à partir de 1537) avec les villes de Théroüanne, Montreuil-sur-Mer, Doullens, Chaumont, Langres, Vitry. L'emploi du système de fortification bastionnée y est largement pratiqué, soit en modernisation d'enceintes médiévales, soit en construction de places fortes neuves.

- La frontière "picarde", selon une stratégie qui préfigure le "pré carré" de Vauban mis en œuvre un siècle plus tard. Son principe repose sur l'édification de "forts" avancés placés sur les routes d'invasion venant des Pays-Bas espagnols et en face de leurs places fortes. Ces binômes fortifiés, se regardant de part et d'autre de la frontière, tiennent, de surcroît, les routes commerciales dont la vocation stratégique s'affirme. Ainsi Doullens contrôle Arras ; le Catelet, Cambrai ; la Capelle, Avesnes ; Maubert-Fontaine, Charleroi.

L'élément d'affirmation de la puissance du monarque en pays nouvellement conquis est la citadelle. Cet édifice logistique nouveau répondant à un besoin ancien<sup>2</sup>, démultiplié dans un espace plus vaste, joue un double rôle : celui de réduit de défense, lorsque la ceinture fortifiée de la ville cède devant un siège ennemi, et celui d'organe de contrôle de la ville en cas de sédition ou de rébellion des pouvoirs locaux (municipalité, pouvoir épiscopal).

La frontière fortifiée doit sa naissance à la mise en place d'un impôt permanent et d'une armée de métier.

2. De nombreuses enceintes médiévales étaient pourvues d'un réduit de défense, en général adossé à l'enceinte extérieure (château comtal de Carcassonne). Les simples châteaux forts en possédaient (donjons), parfois munis d'un mur de défense supplémentaire (chemise).

Constituée d'un réseau dense de villes placées à des carrefours, elles obligent les armées en campagne à les prendre pour progresser à l'intérieur du territoire, puisque l'artillerie ne peut pas quitter les routes. Le XVI<sup>e</sup> siècle apparaît comme celui de la guerre de siège et le territoire français comme un quadrilatère menacé de toutes parts. Pour parer au danger, Robert de Fourquevaux est l'auteur, en 1548, d'un projet, resté sans suite, de recrutement régional des troupes avec période d'instruction de trois ans.

### L'ARMÉE DU ROI DE FRANCE EN ORDRE DE BATAILLE

A l'instar des états voisins, la France ne dispose pas, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, d'une armée permanente. Seules quelques troupes de cavalerie, les compagnies d'ordonnances, existent sur pied de paix. En temps de guerre, le roi de France dispose encore d'une structure féodale, le ban et l'arrière ban, que vient compléter, depuis 1534, une sorte de milice, les Francs Archers. De valeur médiocre, elle forme une réserve, financée par "l'ordinaire des guerres". L' "extraordinaire" sert à payer les troupes soldées dont les Suisses constituent le principal contingent. Formés au combat d'infanterie, ils alignent des corps de bataille constitués de carrés massifs de 6000 hommes, sur le modèle des phalanges macédoniennes.

On doit, aux Espagnols, un certain nombre d'innovations à caractère tactique : l'augmentation du nombre d'arquebusiers, qui font merveille à la bataille de Pavie, en 1525, et un emploi plus régulier de l'artillerie sur le champ de bataille. Le succès des armes lourdes est encore très relatif en campagne ; si l'usage des canons a permis la victoire de Marignan (1515), leur emploi est plus commode en tant qu'artillerie de place. En 1544, on dénombre 279 pièces d'artillerie, disposant de 25 000 boulets, dans quinze places fortes du Nord-Est de la France.

Le *Voyage d'Allemagne* de François de Rabutin (1552) nous renseigne sur la composition de l'armée du roi de France :

- un premier bataillon de 15 à 16 000 fantassins armés d'une longue pique et de pistolets (une invention allemande des années 1525-1530) <sup>3</sup>.

- un second bataillon de 10 à 12 000 fantassins. Les deux bataillons alignent chacun 2/3 de piques et 1/3 d'arquebusiers.

3. Le pistolet passe aussi pour avoir été inventé, ou fabriqué pour la première fois, à Pistoje (Italie du Nord).

4. Son principe, qui repose sur la propulsion d'un engin explosif ou destiné à mettre le feu, était déjà connu des Chinois au XII<sup>e</sup> siècle, qui utilisaient la catapulte comme mode propulsif.

- 7 à 8 000 lansquenets allemands.

- 1000 à 1100 cavaliers

On arrive ainsi à un total compris entre 33 et 37 100 hommes, ce qui est considérable. Cette opération militaire reste l'une des plus importantes de l'Epoque Moderne, lorsqu'on sait qu'au temps de Louis XIV, soit un peu plus d'un siècle plus tard, une armée de format et d'usage courant, pourrait-on dire, se limitait à 5 000 combattants.

### UNE NOUVELLE FORTIFICATION AU SERVICE DE L'ETAT MODERNE

L'emploi de la bombe <sup>4</sup> et du mortier constituent la grande nouveauté du XVI<sup>e</sup> siècle dans le domaine de l'artillerie de siège (et par conséquent de défense !) des places fortes. L'emploi du mortier et du tir courbe, qu'il autorise, permet d'atteindre des éléments, notamment fortifiés, masqués aux vues et à une plus grande distance. La guerre de siège, nécessaire à la prise des places fortes qui contrôlent les routes, connaît ses premiers perfectionnements avec l'emploi, en 1474, des premières tranchées. Un siècle plus tard, l'édit de Blois (1572) fixe sous l'intitulé des "six calibres de France" <sup>5</sup> la première tentative de normalisation des pièces d'artillerie qui sont :

- le canon (boulet de 20 kg)

- la grande couleuvrine (boulet de 10 kg)

- la moyenne couleuvrine (boulet de 2,5 kg)

- la couleuvrine bâtarde (boulet de 5 kg)

- le faucon (boulet de 2 kg)

- le fauconneau (boulet de 1,3 kg)

Toutes ces pièces, dont la portée efficace, est d'une centaine de mètres, ne permettent qu'un tir facial. Les premiers essais de rayures des tubes <sup>6</sup>, destinés à augmenter la portée utile des pièces et la précision des tirs, sont tentés en Allemagne dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

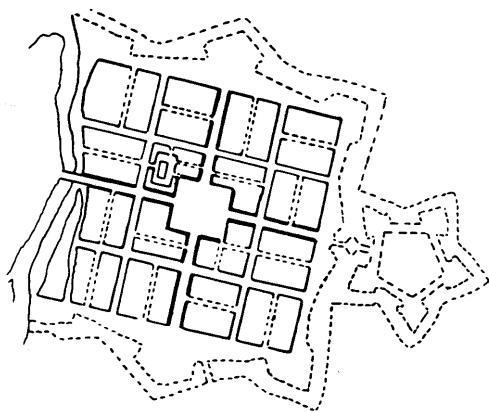
Les techniques de fortifications connaissent de nombreuses formules innovantes au XVI<sup>e</sup> siècle. La période 1450-1540 constitue une période de transition très nette durant laquelle l'emploi de la terre, en masse couvrante contre les effets destructifs des projectiles d'artillerie, devient prépondérant par rapport aux ouvrages maçonnés. À partir de 1480, les châteaux forts, appartenant aux nobles, ne sont plus modernisés.

5. La date, erronée, de 1552, est parfois mentionnée.

6. Cette technique fut peu usitée, pas tant pour la difficulté de l'opération métallurgique qu'elle induisait, que pour la difficulté que rencontrait le canonier à "forcer" le boulet pour le faire pénétrer dans le tube avant le tir.

Les premiers exemples français de "remparages" en terre coulante sont effectués à Bordeaux entre 1525 et 1535. C'est à Vérone (Italie), que l'ingénieur San Micheli construit le premier rempart complet associant matelas de terre et maçonnerie. La généralisation de l'emploi du bastion, constitue la grande nouveauté du XVI<sup>e</sup> siècle. Cet emplacement réservé à l'artillerie nouvelle, employée à ciel ouvert ou dans des casemates, est mis au point en Italie et doit sa diffusion en France aux nombreux ingénieurs, plus au moins mercenaires, qui suivent François I<sup>er</sup>.

Leur participation aux opérations guerrières contribue d'autant à la diffusion de solutions techniques efficaces à des problèmes immédiats ; assiégée en 1544, par Charles Quint, la ville de Saint-Dizier <sup>7</sup> est mise en état de défense par l'Italien Jérôme Marini, originaire de Bologne. Les fortifications d'Anvers, construites à partir de 1540 pour Charles Quint, sont dues à un certain Maître Franz, italien qui a germanisé son nom pour la circonstance. La citadelle de Turin (1537-1538), construite par l'ingénieur Tartaglia sous les ordres de François I<sup>er</sup>, est un ouvrage considérable de 500 mètres sur 600. Elle constitue un édifice phare dont les fronts serviront de modèles à de nombreuses forteresses européennes, dont vraisemblablement celle de la Mothe <sup>8</sup>, alors en Lorraine et dont les premiers projets connus d'enceinte bastionnée datent des années 1573-1575.



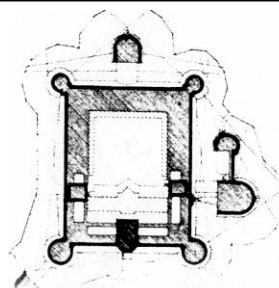
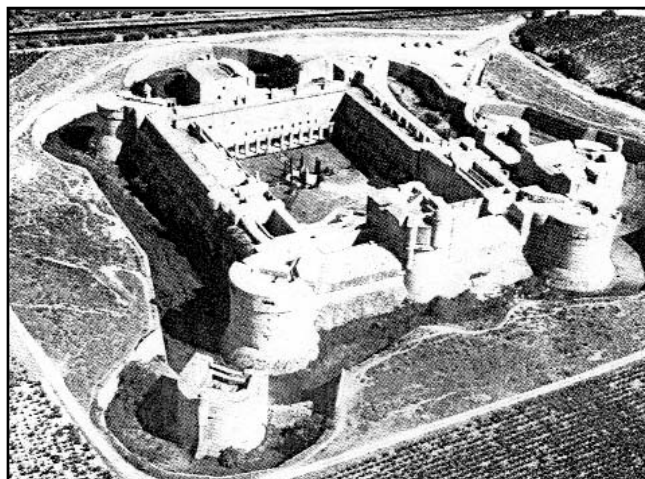
**Vitry-le-François (1545)**  
in FAUCHERRE (N),  
Places fortes, bastions du pouvoir, 1991.

7. Charles Quint, impressionné par la résistance des habitants, se serait exclamé "les braves gars", d'où le nom de Bragards, donné aux habitants de la ville.

8. Assiégée en 1634 et 1645, puis détruite. Voir La Mothe-en-Bassigny, place forte de la Lorraine face à la France. Haute Marne. *Itinéraire du patrimoine*, n° 259, 2002, 56 p.

La ville de Lyon est fortifiée vers 1545, au même moment que Vitry-le-François, fondation neuve destinée à remplacer une destruction <sup>9</sup> opérée l'année précédente par les Impériaux de Charles Quint. Outre l'adoption du tracé bastionné, le siècle voit l'amélioration du flanquement, c'est-à-dire la défense par feux perpendiculaires, des fossés et des remparts.

Les tours flanquantes de la forteresse de Salces (1497-1503) et les contrescarpes défilantes contribuent à l'étagement en profondeur de la défense des places fortes. Les premières demi-lunes, héritées directement des barbicanes médiévales <sup>10</sup> destinées à couvrir les portes de villes et à contribuer, accessoirement, au flanquement du fossé, font leur apparition autour de 1523.

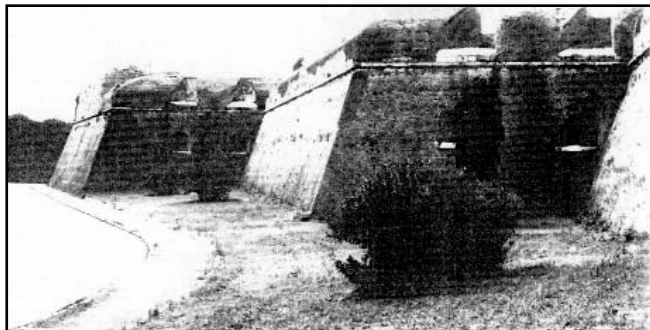


**Château de Salces**  
(1497-1503),  
in FAUCHERRE (N),  
ouv. cité.

9. Actuelle commune de Vitry-le-Brulé (Marne). Les fortifications de Vitry-le-François ont été rasées, après déclassement, en 1896-1897. La Citadelle avait été détruite dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son emplacement correspond à l'actuel jardin de l'hôtel de ville.

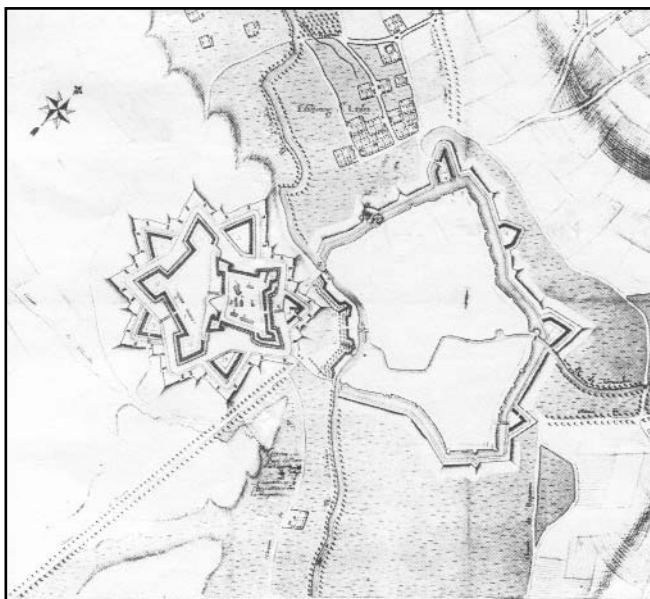
10. Le terme est d'origine arabe (écoulement d'eau). Son passage dans le vocabulaire militaire semble s'expliquer par l'utilisation de nombreuses barbicanes comme ouvrages couvrant l'entrée d'un cours d'eau dans une ville fortifiée.

L'apport italien se manifeste aussi à travers l'adoption d'un vocabulaire désignant ces innovations : citadelle, caserne, casemate, contrescarpe.



**Bastion San Gallo de Rome (1537)**  
in FAUCHERRE (N), ouv. cité.

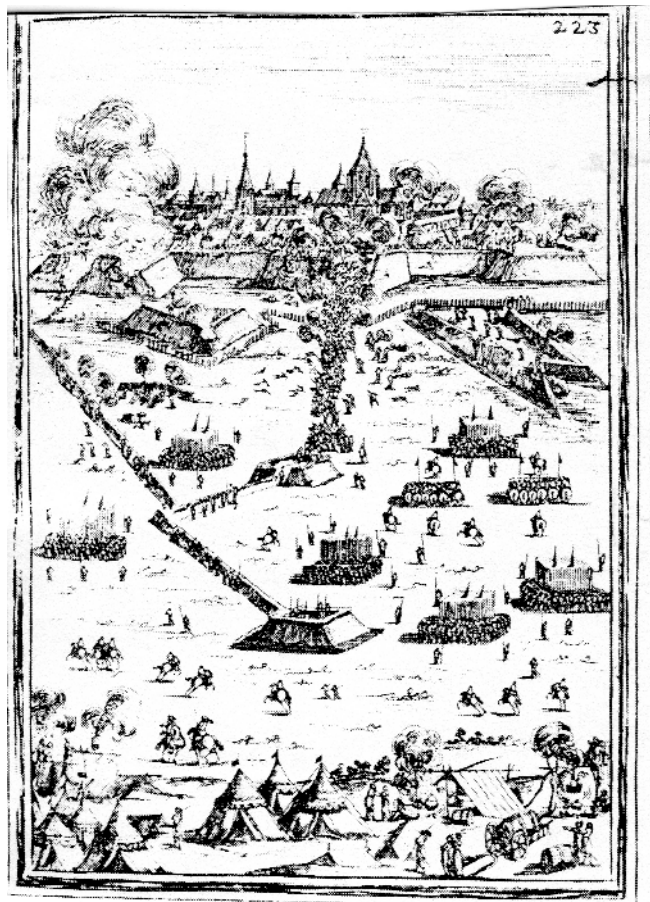
Instrument d'affirmation du pouvoir monarchique central, la citadelle sur plan bastionné se répand dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle en Europe : le château Saint-Ange à Rome (1544) par l'ingénieur San Gallo, les citadelles de Doullens et Maubert-Fontaine constituent, au même moment,



**Doullens** les  
in FAUCHERRE (N), ouv. cité.

premiers exemples connus en France, suivis de celles de Cambrai (achevée en 1577), Metz (1563-1566) et Verdun dont les premiers travaux interviennent en 1580. C'est en 1588, à la défense de la place forte lorraine de Jametz <sup>11</sup> que

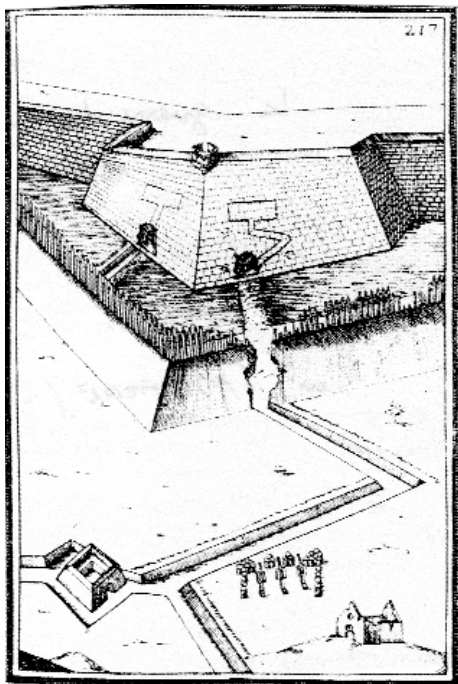
s'illustre un des tenants de la nouvelle école de fortification française qui préfigure Vauban : Errard de Bar-le-Duc (1554-1610).



**La guerre de siège vers 1600**  
in FAUCHERRE (N), ouv. cité.

L'art de la guerre se traduit, au XVI<sup>e</sup> siècle, par l'adoption d'une technicité croissante, tant dans les modifications de l'armement, la normalisation du combat et les nécessaires améliorations de la fortification que nécessitent, depuis le siècle précédent, les progrès de l'artillerie. Ces transformations induisent, rapidement, des coûts d'équipements croissants qui ne sont plus uniquement liés à l'entretien d'une armée sur pied de guerre mais à la mise en place d'une logistique de défense d'un territoire national dont les marges, nouvellement constituées ou délimitées, sont susceptibles d'être de plus en plus contestées par un adversaire qui sera encore celui du siècle suivant : les Habsbourg et l'Empire.

11. Vallée et département de la Meuse.



**La guerre de siège vers 1600**  
in FAUCHERRE (N), ouv. cité.

L'évocation grandissante de la notion de frontière, est à l'origine de l'émergence, après 1559, des "villes frontières" dont Toul fait partie. Liées à la construction et à la défense de l'Etat Moderne, elles induisent une stérilisation économique de leur espace périphérique (ce qu'on appellera plus tard les "zones de servitudes") pour plus de trois siècles.

### ORIENTATION BIBLIOGRAPHIQUE

CORVISIER, *Histoire militaire de la France*.

DELAIR, *Cours de fortification (...), 1<sup>re</sup> partie. Histoire de la fortification*, cours ronéoté de l'Ecole d'artillerie et du Génie de Fontainebleau, mars 1882.

FAUCHERRE (N.), *Places fortes. Bastions du pouvoir*. 1991.

LAPEYRE, *Les monarchies européennes du XVI<sup>e</sup> siècle*, coll. Nouvelle Clio, 1972.